

L'action du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique en faveur de la chimie

Par Marc RICO

Chef du bureau de la Chimie et des Biotechnologies, direction générale des Entreprises (DGE), ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Avec près de 160 000 emplois et un chiffre d'affaires de 82,4 milliards d'euros, l'industrie chimique tient une place de premier plan dans l'activité industrielle en France. Malgré ses atouts et des réussites indéniables sur certains marchés, l'industrie chimique est confrontée en France à un certain nombre de difficultés.

Pour favoriser le développement de l'industrie chimique, l'action du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique porte sur les points prioritaires que sont l'accès à l'énergie à un coût compétitif, le développement des plates-formes chimiques et le soutien aux investissements industriels. Ce soutien porte également sur le développement de la chimie utilisant la biomasse comme matière première, ainsi que sur l'innovation, notamment en matière de biotechnologies. Pour la majeure partie, ces actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de filière Chimie-Matériaux et du Plan industriel Chimie verte et Biocarburants.

Un secteur industriel important (avec près de 160 000 emplois directs), mais qui est confronté à des difficultés

En 2013, l'industrie chimique affichait un chiffre d'affaires de 82,4 milliards d'euros. Un résultat qui la classe au sixième rang mondial des pays producteurs, après la Chine (premier chimiste mondial depuis 2009), les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et la Corée du Sud. La France est au deuxième rang des pays producteurs européens. Sa contribution aux échanges extérieurs est significative puisque c'est un des premiers secteurs exportateurs, avec une balance commerciale positive de 5,8 milliards d'euros en 2013.

En France, l'industrie chimique a des atouts, notamment ses savoir-faire, ses capacités d'innovation et un aval industriel très large. Ce secteur est néanmoins confronté à des difficultés en raison de certaines faiblesses et de certaines contraintes, telles qu'un manque de compétitivité des installations qui est lié pour partie à leur obsolescence et au prix de l'énergie (électricité, pétrole et gaz – rappelons ici que les hydrocarbures sont aussi une matière première pour la

chimie) ou bien encore une relative faiblesse de son effort de recherche et développement.

L'action du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

L'action du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (MEIN) en faveur de la chimie est portée par la direction générale des Entreprises (DGE). Cette action vise à favoriser le développement de la chimie en cherchant à réduire les difficultés identifiées auxquelles ce secteur est aujourd'hui confronté. Pour une grande part, ces actions s'inscrivent dans le cadre des travaux du comité stratégique de Filière Chimie et Matériaux qui a été mis en place au sein du Conseil national de l'industrie, ainsi que dans le cadre du Plan industriel Chimie verte et Biocarburants.

Le comité stratégique de filière Chimie et Matériaux

Placé sous l'égide du Conseil national de l'industrie, le comité stratégique de filière (CSF) Chimie et Matériaux concerne

les industries de la chimie, du caoutchouc, du papier-carton et de la plasturgie. Il a pour mission d'identifier dans des contrats de filière les enjeux clés de la filière considérée et les engagements réciproques de l'État et des industriels, d'émettre des propositions d'actions concrètes et, le cas échéant, de suivre leur mise en œuvre. Il est présidé par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Ce comité regroupe, sous le pilotage d'un industriel vice-président du CSF, des représentants des acteurs de la filière (entreprises ou fédérations industrielles), des représentants des cinq organisations syndicales représentatives, les différentes administrations concernées par cette filière et des experts. Il compte environ 50 membres.

Un contrat de filière ⁽¹⁾ *ad hoc* a été adopté le 4 février 2013, puis réactualisé le 27 juin 2014. Il présente un ensemble d'actions destinées à favoriser la compétitivité de la filière.

Le plan industriel Chimie verte et Biocarburants

La Nouvelle France industrielle a été annoncée le 12 septembre 2013 lors de la présentation des priorités de la politique industrielle de la France par le Président de la République. Ces priorités ont pris la forme de 34 plans de reconquête industrielle, chacun étant piloté par un chef de projet chargé d'élaborer une feuille de route spécifique. Un de ces plans porte sur la chimie verte et les biocarburants, dont la feuille de route a été présentée le 2 juillet 2014.

Ce plan vise à favoriser la conversion des entreprises afin qu'elles utilisent des procédés plus propres et consommant moins d'énergie. L'utilisation des ressources végétales doit également être soutenue en cohérence avec les atouts dont dispose la France dans les domaines agricole et forestier, car elle offre des opportunités de développement industriel (production de nouveaux polymères ou de molécules à forte valeur ajoutée - par exemple, pour le secteur de la cosmétique). Le développement de la production de biocarburants avancés reposant sur l'utilisation de déchets ou de biomasse lignocellulosique représente un enjeu important pour répondre aux exigences environnementales, qui se mettent en place au niveau de l'Union européenne. Les entreprises qui s'engagent dans cette voie doivent cependant maintenir la production des biocarburants de première génération dans laquelle elles ont déjà beaucoup investi.

L'élaboration de la feuille de route a conduit à identifier plus de 40 projets d'investissement industriel, certes à des niveaux de maturation plus ou moins avancés, mais pour lesquels des difficultés sont apparues et font obstacle à la décision d'investir. Ces difficultés sont de différents ordres (financier, réglementaire, normatif, etc.). L'État accompagne ces projets d'investissement en analysant les difficultés rencontrées et en s'attachant à proposer des solutions. Des actions sont menées en parallèle par l'État pour mettre en place un contexte favorable au développement de la chimie verte et des biocarburants.

(1) Accessible en ligne à l'adresse URL : http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cni/Contrats_filières/2014-06-CSF-Chimie-Materiaux.pdf

Les principales actions menées en faveur de l'industrie chimique

Permettre à l'industrie chimique d'accéder à une énergie compétitive

Comme cela a été dit, l'énergie est un facteur déterminant pour l'industrie chimique, en particulier pour les activités intensives en énergie (comme la production de chlore par électrolyse). Cette situation a conduit à élaborer des mesures, auxquelles le MEIN a pris une part active, visant à permettre aux entreprises d'accéder à une énergie compétitive.

Parmi les mesures récemment décidées, on peut évoquer l'introduction (en 2013) dans le Code de l'énergie d'un statut de gazo-intensif, à l'instar du statut d'électro-intensif qui y avait été introduit antérieurement. Sur la base de cette définition, des dispositions ont pu être mises en place permettant aux industriels du sud de la France, qui supportent des prix du gaz plus élevés que ceux du nord du pays, de s'approvisionner dans de meilleures conditions économiques.

D'autres mesures sont en cours d'examen, en particulier dans le cadre du projet de loi relatif à la Transition énergétique pour la croissance verte. Parmi celles-ci, on peut citer les dispositions relatives à l'effacement et à l'interruptibilité des consommations électriques ; celles-ci permettront aux industries en mesure d'en respecter les conditions de bénéficier d'une rémunération qui réduira le coût de l'énergie qu'elles consomment.

Favoriser le développement des plates-formes industrielles, celles-ci étant sources de compétitivité

Les plates-formes industrielles correspondent au regroupement sur un territoire délimité d'installations qui, du fait de la similarité ou de la complémentarité de leurs activités, ont un potentiel de mutualisation de la gestion de leurs biens ou de leurs services. Cela permet d'optimiser la consommation de matières premières, d'énergie et d'utilités, de mieux valoriser les sous-produits et d'améliorer la gestion des effluents et des déchets.

Une étude visant à établir une comparaison entre plusieurs plates-formes chimiques européennes a été réalisée en 2014 par la direction générale des Entreprises et l'Union des Industries Chimiques ; elle a conduit au constat que la situation des plates-formes de la chimie en France était souvent défavorable. Des actions visant à favoriser ces plates-formes ont été introduites dans le contrat de filière Chimie-Matériaux. Elles ont pour objectif d'inciter à la mise en place d'une gouvernance de ces plates-formes pour instaurer une gestion mutualisée des services et des utilités, ce qui en réduit le coût et permet des gains de compétitivité.

Il apparaît également nécessaire de renforcer la chaîne de valeur des plates-formes à travers l'implantation de nouvelles activités permettant une meilleure intégration aval. Dans ce but, la promotion de ces plates-formes en France va être développée en lien avec Business France. Au-delà, des investissements vont être soutenus dans le cadre de la mise en œuvre du Plan industriel Chimie verte et Biocarburants.



Photo © GIE Osiris

Plate-forme chimique de Roussillon (Isère).

Chimie du végétal : soutenir le passage de l'innovation à l'industrialisation

La chimie du végétal utilise la biomasse comme matière première. C'est aujourd'hui une réalité industrielle, avec plusieurs milliers d'emplois directs, et elle présente un fort potentiel de développement. Elle dispose d'atouts : elle utilise une ressource renouvelable ne contribuant pas au changement climatique ; elle permet de fournir des produits ayant de nouvelles fonctionnalités ; enfin, en France, elle peut s'appuyer sur des ressources agricoles et lignocellulosiques abondantes et sur une agro-industrie performante qui peut lui fournir des matières premières, telles que de l'amidon, des sucres, des huiles.

L'enjeu pour la chimie du végétal en France est cependant d'arriver à transformer les innovations en réalisations industrielles sur le territoire national. En termes de procédés, la chimie du végétal constitue un champ de développement pour les biotechnologies. Cependant, la mise en œuvre industrielle de ces innovations nécessite l'instauration de partenariats industriels entre producteurs de la biomasse, experts des biotechnologies et spécialistes de la chimie pour mettre en œuvre des infrastructures dédiées (notamment des bioraffineries), ce qui nécessite de lourds investissements.

Le ministère a soutenu les travaux de R&D visant à développer de nouveaux procédés (en particulier biotechnologiques) et la mise en place de plates-formes de démonstration per-

mettant de valider ces procédés à l'échelle pré-industrielle. Dans le cadre du Plan industriel Chimie verte et Biocarburants, une aide sera apportée à la réalisation d'investissements industriels. Parallèlement, un travail est engagé pour développer le marché des produits biosourcés en incitant à l'achat de ce type de produits dans le cadre des marchés publics. Des propositions en ce sens devront être présentées d'ici à la fin de l'année 2015.

Soutenir l'industrie des biocarburants et son évolution vers la deuxième génération

Les biocarburants sont essentiels dans l'atteinte des engagements pris par la France en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre dans les transports d'ici à 2020. La filière des biocarburants (production d'éthanol et de biodiesel) a fait l'objet de plus de 2 milliards d'euros d'investissements qui ont permis de constituer une activité industrielle tout à fait notable.

Le MEIN suit avec attention les évolutions de cette filière. Dans le cadre de la négociation du projet de directive ILUC (*Indirect Land Use Change* - qui vise à prendre en compte les changements indirects d'affectation des sols), il a défendu un plafond d'incorporation de 7 % qui permettrait de ne pas remettre en cause les investissements d'ores et déjà réalisés (ce plafond fait encore aujourd'hui l'objet de discussions au niveau communautaire). Le ministère a également soutenu l'adoption d'un nouveau grade de carburant pour le gazole,

le gazole B8, qui pourra désormais contenir jusqu'à 8 % de biodiesel, au lieu de 7 % auparavant, une mesure qui s'est concrétisée par un arrêté signé le 31 décembre 2014. L'autorisation de ce carburant vise à permettre de développer des biocarburants avancés sans entraîner de contrainte sur le marché des biocarburants de première génération.

Le développement des biocarburants avancés constitue justement un axe majeur de l'évolution de cette filière. En valorisant des déchets et des résidus, ces biocarburants n'entrent pas en concurrence avec la satisfaction des besoins alimentaires et ils s'inscrivent totalement dans le développement d'une industrie ancrée dans l'économie circulaire. Le développement d'une filière de biocarburants avancés constitue l'un des objectifs du Plan industriel Chimie verte et Biocarburants. Des propositions élaborées en liaison avec les acteurs concernés devraient être présentées prochainement par le chef de projet.

Favoriser le recyclage des matières plastiques dans une démarche d'économie circulaire

En France, le taux de recyclage des matières plastiques n'est que de 20 % environ, alors qu'il est de 90 % pour le carton et de 74 % pour l'acier. Cette situation a incité à inscrire dans le

contrat de filière Chimie-Matériaux une action visant à accélérer le développement en France du recyclage des matières plastiques. Dans ce cadre, une étude sur la chaîne de valeur des plastiques en France a été réalisée en 2014 à l'initiative de la direction générale des Entreprises (DGE), de l'Ademe et de 2ACR (Association Alliance Chimie Recyclage), étude qui a fait l'objet d'une restitution le 23 mars 2015.

Cette étude présente des recommandations pour stimuler le développement de la filière du recyclage des plastiques en France. La mise en œuvre de ces propositions pourrait prendre la forme d'un contrat d'expérimentation, dont l'objectif serait d'augmenter de 50 %, en 5 ans, la quantité de plastiques recyclée, ce qui pourrait conduire à la création de 2 000 emplois. Cependant, le contenu précis de ce contrat d'expérimentation et ses modalités de mise en œuvre restent à préciser, à ce stade.

Enfin, les décisions d'investissement dans le domaine du recyclage butent sur la question des variations du coût des matières vierges, alors que la production de la matière recyclée ne subit pas de telles variations. Il est donc prévu d'engager en 2015 une étude sur les mécanismes qui pourraient être mis en place afin de sécuriser les investissements réalisés dans ce domaine.



Usine de tri haute performance Valazur à Nice (Alpes-Maritimes).

Photo © D.R

Soutenir l'innovation pour développer de nouveaux marchés tout en améliorant les procédés industriels

L'industrie chimique est à l'amont de très nombreuses industries auxquelles elle fournit les produits dont elles ont besoin. L'innovation est déterminante pour assurer la pérennité et le développement des entreprises face à la compétition internationale. En particulier, l'industrie chimique est source de solutions pour répondre aux grands enjeux actuels et à venir : la lutte contre le changement climatique, la raréfaction des ressources fossiles et l'accès à l'eau et à l'alimentation pour tous.

Pour favoriser l'innovation, le secteur de la chimie peut s'appuyer sur des pôles de compétitivité, sur des plates-formes collaboratives et sur des instituts pour la transition énergétique qui font ou qui ont fait l'objet d'un soutien de la part du MEIN. Ainsi, des aides financières sont apportées, par exemple, *via* le fonds unique interministériel (FUI).

Par ailleurs, dans le cadre du comité stratégique de filière Chimie et Matériaux, un comité Innovation a été mis en place. Il a pour objectif de renforcer les relations, d'une part, au sein de la filière et, d'autre part, entre la filière et son aval. C'est une des conditions nécessaires pour que la filière puisse fournir de nouveaux produits répondant aux besoins futurs des industries aval (qui, en particulier, doivent répondre à des enjeux nouveaux tels que l'allègement du poids des véhicules ou le stockage de l'énergie).

Simplifier la réglementation pour favoriser l'attractivité et la compétitivité...

La simplification pour les entreprises est une politique structurelle qui stimule l'activité économique de celles-ci en rendant les procédures plus aisées et plus rapides sans diminuer les protections ou les droits essentiels des personnes. Le « choc de simplification » est une priorité politique et la DGE assume un rôle important dans la conception de mesures de simplification du fait de sa proximité naturelle avec les acteurs du monde économique.

Cette orientation répond aux attentes de l'industrie chimique, dont l'activité fait l'objet de nombreuses réglementations (portant notamment sur la prévention des pollutions et des risques, sur les substances chimiques ou sur la protection des travailleurs). C'est ainsi qu'outre les quatre lois d'habilitation à simplifier par voie d'ordonnances déjà adoptées, des dispositions ont été introduites dans le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. L'une de ces lois porte sur l'expérimentation, sur une période de trois ans, d'une autorisation environnementale unique dont pourront bénéficier les entreprises de la chimie.

...et en faciliter la mise en œuvre par les entreprises

Parallèlement à cette démarche de simplification, la DGE veille à ce que toutes les dispositions soient prises afin de faciliter la mise en œuvre des réglementations par les entreprises.

À titre d'exemple, on peut citer le règlement communautaire REACH, qui concerne l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, dont la mise en œuvre s'avère particulièrement lourde pour les entreprises. En particulier, les coûts de l'enregistrement s'avèrent plus élevés que ceux évalués par la Commission européenne lors de l'élaboration de ce règlement.

Parmi d'autres difficultés, citons la procédure d'identification des substances à soumettre à autorisation, qui soulève de nombreuses inquiétudes du fait notamment de son effet de liste de noire pour les substances identifiées comme devant être soumises à autorisation. Sur ce point, la DGE est intervenue pour que toute décision concernant une substance ne soit prise que sur la base des résultats d'une analyse partagée avec les entreprises montrant que l'autorisation est bien la meilleure option pour gérer les risques présentés par la substance concernée (ce point fait toutefois encore l'objet de débats au niveau communautaire).

Par ailleurs, au sein de la DGE, la Mission nationale de contrôle des produits chimiques (MNPCPC), qui assure le contrôle des précurseurs chimiques de drogues, a pour objectif de s'assurer de l'utilisation licite de ces substances en s'appuyant, en particulier, sur un partenariat effectif et efficace avec l'industrie. La MNPCPC accompagne également les industries chimiques et pharmaceutiques dans la mise en œuvre de la réglementation européenne *ad hoc*, et les aide à mettre en place des actions de sensibilisation propices notamment à la collecte de déclarations de soupçons.

Accompagner les restructurations de l'industrie chimique

L'industrie chimique est en perpétuelle évolution, notamment *via* des restructurations d'entreprises, pour s'adapter aux évolutions du marché ou proposer de nouveaux produits. Parallèlement aux actions visant à améliorer l'attractivité du territoire et la compétitivité des entreprises, le MEIN accompagne ces évolutions en s'attachant à ce que l'innovation puisse conduire à une industrialisation sur le territoire national. Ce soutien vise à favoriser un développement d'une chimie durable, c'est-à-dire d'une chimie réduisant son impact sur l'environnement tant en ce qui concerne ses procédés (grâce à la réduction de sa consommation énergétique et de matières premières) qu'en ce qui concerne ses produits (grâce à la substitution des produits dangereux), tout en apportant des solutions aux activités situées en aval (transports, agriculture, traitement de l'eau...).

En France, les perspectives de l'industrie chimique pour 2015 semblent favorables, après une année 2014 qui a fait apparaître une croissance de la production et un excédent commercial en hausse. Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique continuera à faire tous les efforts nécessaires pour confirmer, voire amplifier, cette évolution positive.